

Département d'action sociale
Pôle parentalité

Magalie LOPEZ-BURG
03 68 47 97 74

parentalite@cafmulhouse.caf.fr
www.reseauparents68.fr

Mulhouse le 2 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Alors que plus de deux parents sur cinq estiment aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle, la politique de soutien à la parentalité, réaffirmée par l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale « Dessine-moi un parent », vise à répondre aux différentes préoccupations des parents relatives à l'arrivée du premier ou d'un nouvel enfant, à sa scolarité, à sa santé, à son équilibre et son développement, aux difficultés relationnelles rencontrées à certaines périodes charnières...

L'appel à projets du Réseau parents 68 pour l'année 2023 a pour vocation de valoriser le rôle des parents et de contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants en mettant à disposition des familles des offres de proximité adaptées à leurs besoins, tant en termes de contenus proposés que de formats d'actions mis en œuvre (présentiel ou distanciel).

Le Réseau Parents 68 a pour objectif de soutenir les parents et futurs parents dans leur rôle éducatif en reconnaissant et valorisant leurs compétences. Il vise également à aider les parents à faire émerger des réponses aux questions qu'ils se posent sur l'exercice de leur parentalité et face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants.

L'appel à projets s'adresse aux associations à but non lucratif, établissements publics et privés à caractère social, sanitaire ou d'enseignement et aux collectivités locales qui souhaitent répondre aux besoins des familles à travers un projet d'accompagnement à la parentalité.

Le Comité de financement du Réseau Parents 68, composé de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace, la Collectivité Européenne d'Alsace, Mulhouse Alsace Agglomération et de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin, apportera son soutien aux actions répondant aux critères d'éligibilité énoncés dans le cahier des charges de l'appel à projets et dans la limite des enveloppes disponibles.

Les axes d'interventions pour l'année 2023 sont définis en articulation avec les textes de références suivants :

- la Charte Nationale des Reaap,
- la Charte de la laïcité de la branche Famille,
- la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté,
- le rapport « 1000 premiers jours de l'enfant »,
- le Schéma Départemental de Services aux Familles du Haut-Rhin.



Les porteurs de projets doivent déposer leur demande de subvention 2023 et bilan 2022 sur la plateforme ELAN, via le lien suivant : <https://elan.caf.fr/aides>. A défaut la demande ne pourra être examinée.



26, avenue Robert
Schuman 68084
MULHOUSE CEDEX
Tél. : 0 810 25 68 10
Service 0.06€/min + prix
de l'appel
www.caf.fr

BFCM Strasbourg
11808 00923
Compte
00020008901 03

La Chargée de conseil et de développement parentalité de la Caf du Haut-Rhin se tient à votre disposition et vous propose deux types d'accompagnement :

- collectif à l'occasion des sessions d'accompagnement méthodologique collectif,
- individuel sur demande de rendez-vous.

Pourquoi se faire accompagner ?

- Pour définir le cadre de son intervention grâce à des repères méthodologiques.
- Pour susciter une réflexion dans les différentes phases du projet (de la rédaction à l'évaluation en passant par l'animation).
- Pour s'inscrire dans le réseau, bénéficier de ses ressources mais aussi pour l'enrichir.
- Pour bénéficier de ressources documentaires proposées par le Réseau Parents 68.

Le calendrier arrêté par le Comité technique de Pilotage est le suivant :

7 NOVEMBRE 2022	Ouverture de l'appel à projets et de la plateforme ELAN
NOVEMBRE 2022	Réunions d'accompagnement méthodologique collectif en présentiel
13 JANVIER 2023	DATE LIMITE DE DEPÔT DES DOSSIERS ET FERMETURE DE LA PLATEFORME
JANVIER A MARS 2023	Instruction des dossiers par la Caf et examen par le Comité de Financement
MARS 2023	Les propositions retenues par le Comité de Financement seront communiquées aux porteurs de projets

Il appartiendra ensuite à chaque financeur de valider les propositions retenues et de convenir des modalités permettant le versement de la subvention.

Deux réunions d'accompagnement méthodologique collectif vous sont proposées :

- Mardi 29 novembre 2022 de 9h à 11h30 locaux de la CeA - 5 rue Messimy à COLMAR.
- Mardi 22 novembre 2022 de 14h à 16h30 à MULHOUSE (lieu à confirmer).

Attention, le nombre de places étant limité, l'**inscription est obligatoire** : secretariat-ogsp.cafmulhouse@caf.cnafmail.fr

Pour le Comité technique de Pilotage du Réseau Parents 68

Magalie LOPEZ-BURG

Chargée de conseil et de développement parentalité

